19/05/2021 16:59

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2021

Ordre du jour

1/ Taux d'imposition des taxes directes locales 2021
2/ Subvention aux associations : NSL rugby, Visiteurs des malades en Etablissement Hospitalier
3/ Demande aliénation chemin rural au Bonnet Rouge
4/ Régularisation cadastrale à la Font Salade (acquisition parcelle BH 137)
5/ Tarifs : vente concessions cimetière, vente des lots à Las Borias, redevance d'occupation du domaine public (application du taux de variation)
6/ Aides du département sur 2021/2023
7/ FDEE : participation fiscalisée, modification des statuts
8/ Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : transfert automatique de la compétence
9/ Droit de préemption sur la vente des parcelles boisées AT 21/22
10/ Informations : compte-rendu de la commission municipale aménagement, prêt de la Marianne, transfert licence IV de Mme Odette Vigeon, adhésion Tulle'agglo au CAUE et à la Fondation du Patrimoine, bilan des animations de la médiathèque, Instance de Coordination pour l'Autonomie du canton de Seilhac…
11/ Questions orales des élus

Quorum

Absents:

- Excusés représentés par un pouvoir: Carole Leyris (pouvoir à Christophe Meyrignac)
- Excusé non représentant:….

Présents:

14

Quorum :

plus de la moitié des membres présents (non les présents et représentés):

Oui

Votants:

15

Nomination du secrétaire de séance

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : le secrétaire de séance désigné est Catherine Endean	

Procès-verbal de la séance précédente

Séance du 25 février 2021

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : approbation du PV de la séance du 25 février 2021 présenté avec la convocation du conseil municipal du jour	

Taux d'imposition des taxes directes locales

Nouveau schéma de financement des collectivités territoriales au 1er janvier 2021

Taxe d'habitation sur les résidences principales

La commune ne perçoit plus son produit

Compensation intégrale

Sont transférés à la commune :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties du Département (avec mécanisme de « coefficient correcteur »)
- Des frais de gestion de fiscalité locale de l'État

Nouveau taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties = taux communal classique + taux départemental

Éléments utiles au vote des taux pour 2021

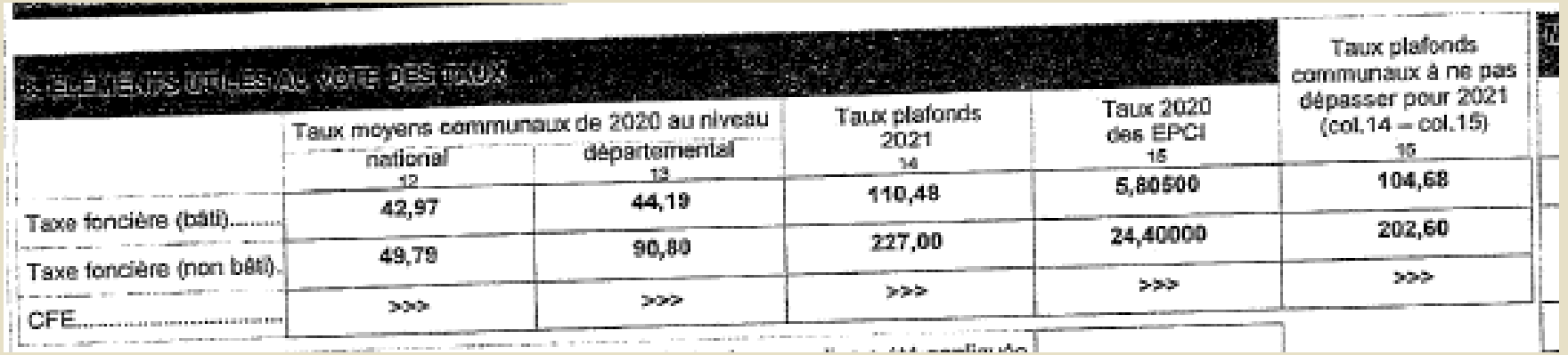

ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX	Taux moyens communaux de 2020 au niveau national 12	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental 13	Taux plafonds 2021 14	Taux 2020 des EPCI 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 – col.15) 16
Taxe foncière (bâti).....	42,97	44,19	110,48	5,80500	104,68
Taxe foncière (non bâti)...	49,79	90,80	227,00	24,40000	202,60
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Taux d'imposition 2021: proposition d'augmentation de 1%

Impôts	Bases d'imposition		Taux	
	Effectives 2020	Prévisionnelles 2021	2020	Proposés pour 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	878 136	901 200	10,41%	(10,41% + 21,35% du Département) x 1% = **32,07%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62 988	63 100	47,17%	47,17% x 1% = **47,64%**

Avec le maintien des taux 2020:
315 985€

Produit attendu

Avec l'augmentation des taux proposée:
319 076€

Souhait du gouvernement d'abandonner les taxes à faible rendement

Loi de finances 2021 : suppression des taxes funéraires, sans compensation

Montant annuel moyen de cette recette (3 derniers exercices) : 2 233€ répartis sur une vingtaine de contribuables

Produits prévisionnels 2021 (avec les taux d'imposition proposés): 246 576€

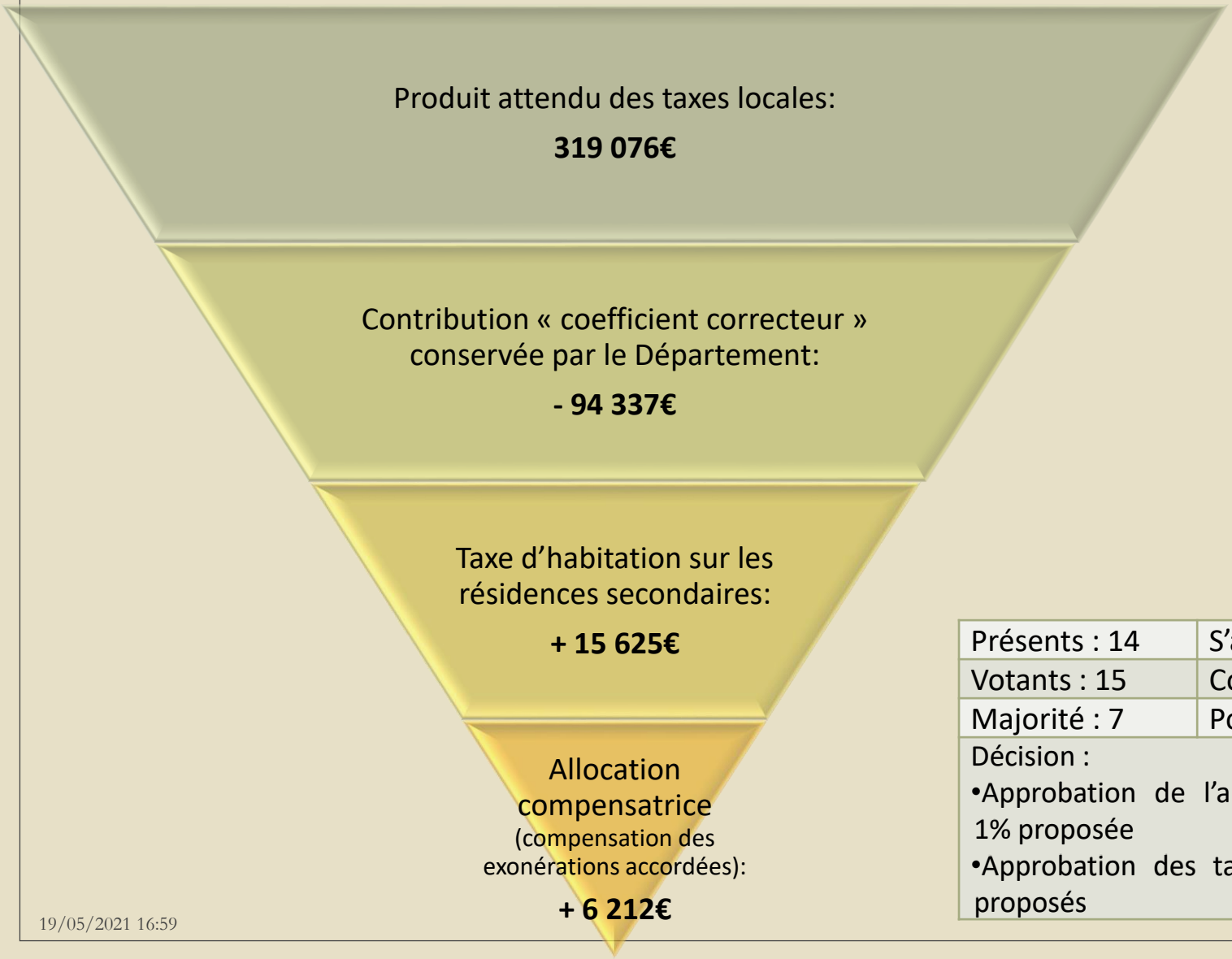

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 7	Pour : 15
Décision : •Approbation de l'augmentation de 1% proposée •Approbation des taux d'imposition proposés	

Demande de subvention du NSL Rugby

Déduction faite de la moitié du coût du cadre photo supplémentaire réalisé

- Matchs maintenus sauf 1
- Perte de 30% des sponsors
- Frais identiques
- Inauguration (sponsors et membres du club) organisée dans les conditions en vigueur
- Budget prévisionnel établi avec la subvention habituelle
- Déficit défavorable pour le budget 2020/2021 car la saison est très difficile

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 7	Pour : 15
Décision : Attribution d'une subvention de 1500€	

Demande de subvention des VMEH: Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers – antenne du Lonzac

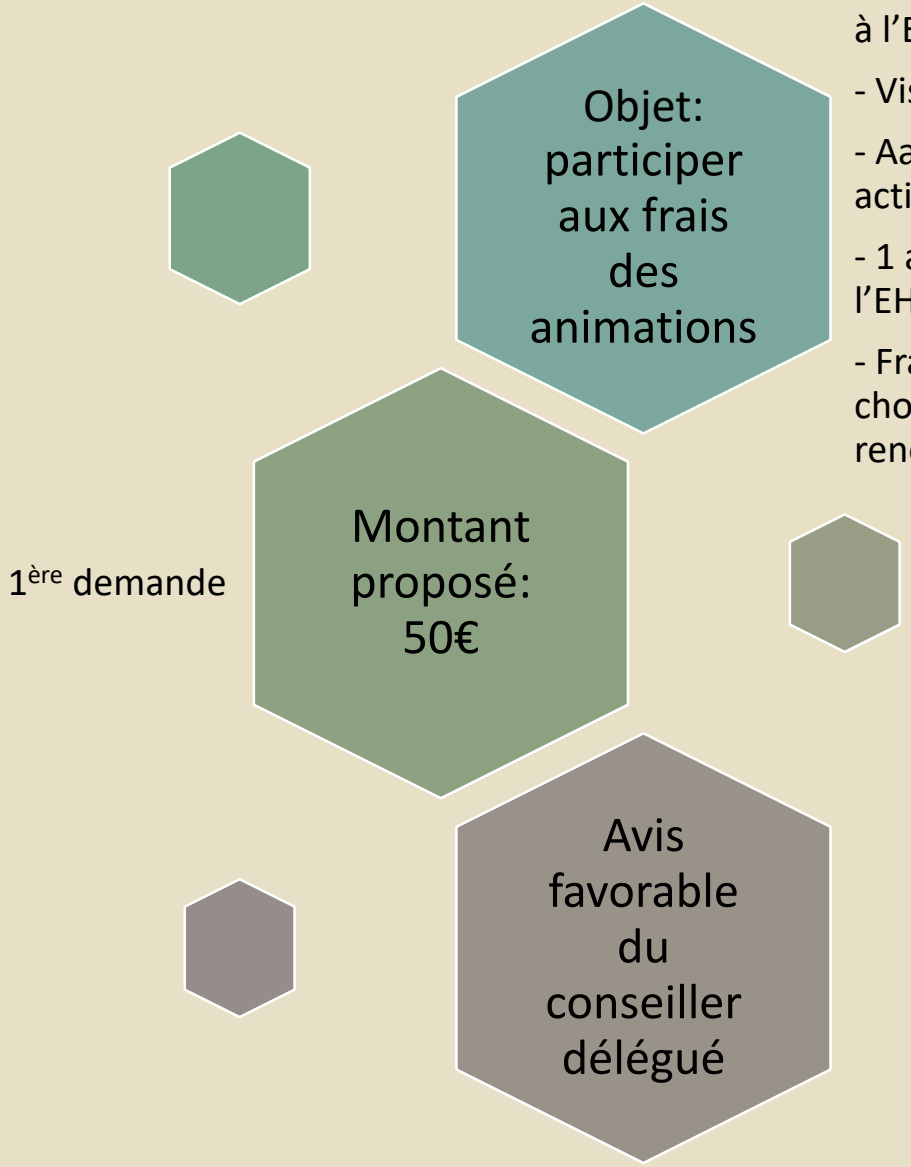

- 4 intervenants bénévoles à l'EHPAD du Lonzac
- Visites hebdomadaires
- Aactivité: lecture, jeux, activités musicales…
- 1 administré résident à l'EHPAD du Lonzac
- Frais: acquisition de jeux, chocolats…pour varier et renouveler les activités

1ère demande

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 7	Pour : 15
Décision : Attribution d'une subvention de 50€	

Demande d'aliénation de Chemin Rural au Bonnet Rouge

Demande du 17/12/2018 M. Charbonnel et Mme Teyssandier

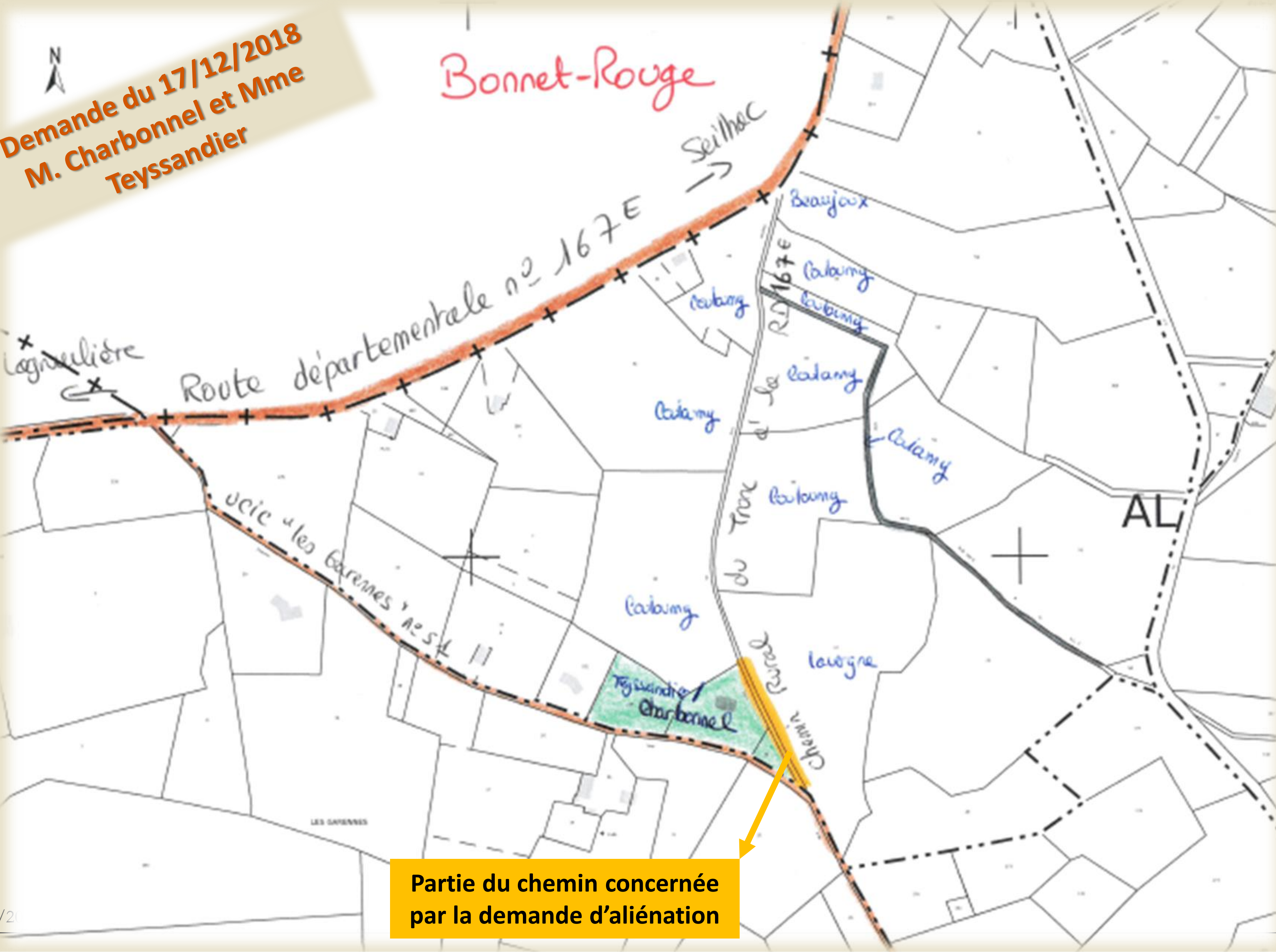

Partie du chemin concernée par la demande d'aliénation

Demande d'aliénation de Chemin Rural au Bonnet Rouge

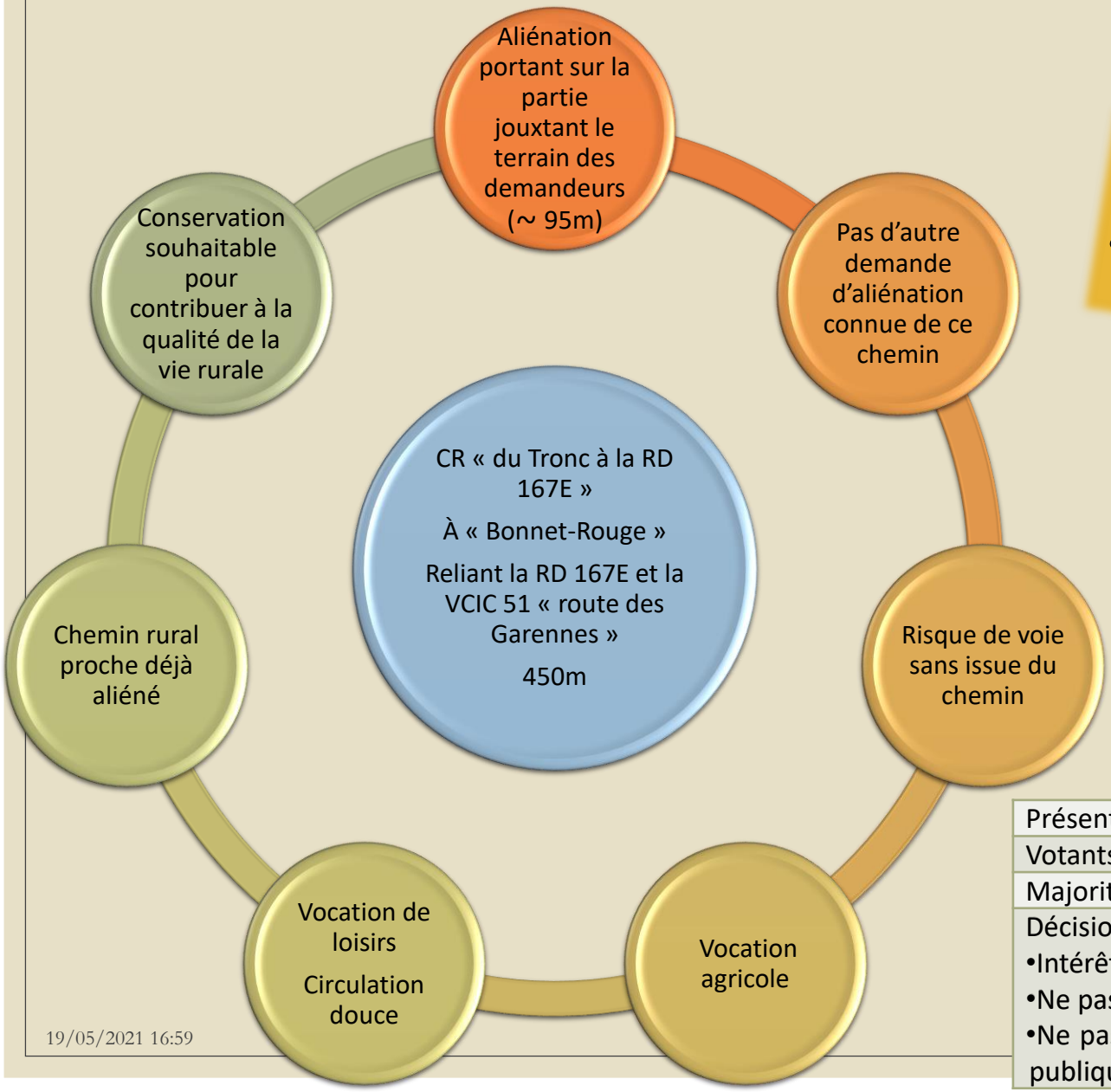

Avis défavorable de la commission municipale aménagement réunie le 2 mars 2021

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 15
Majorité : 8	Pour : 0

Décision :
- Intérêt général de ce chemin
- Ne pas aliéner cette partie de chemin
- Ne pas soumettre cette demande à enquête publique

Régularisation cadastrale : parcelle BM 137 à la Font Salade

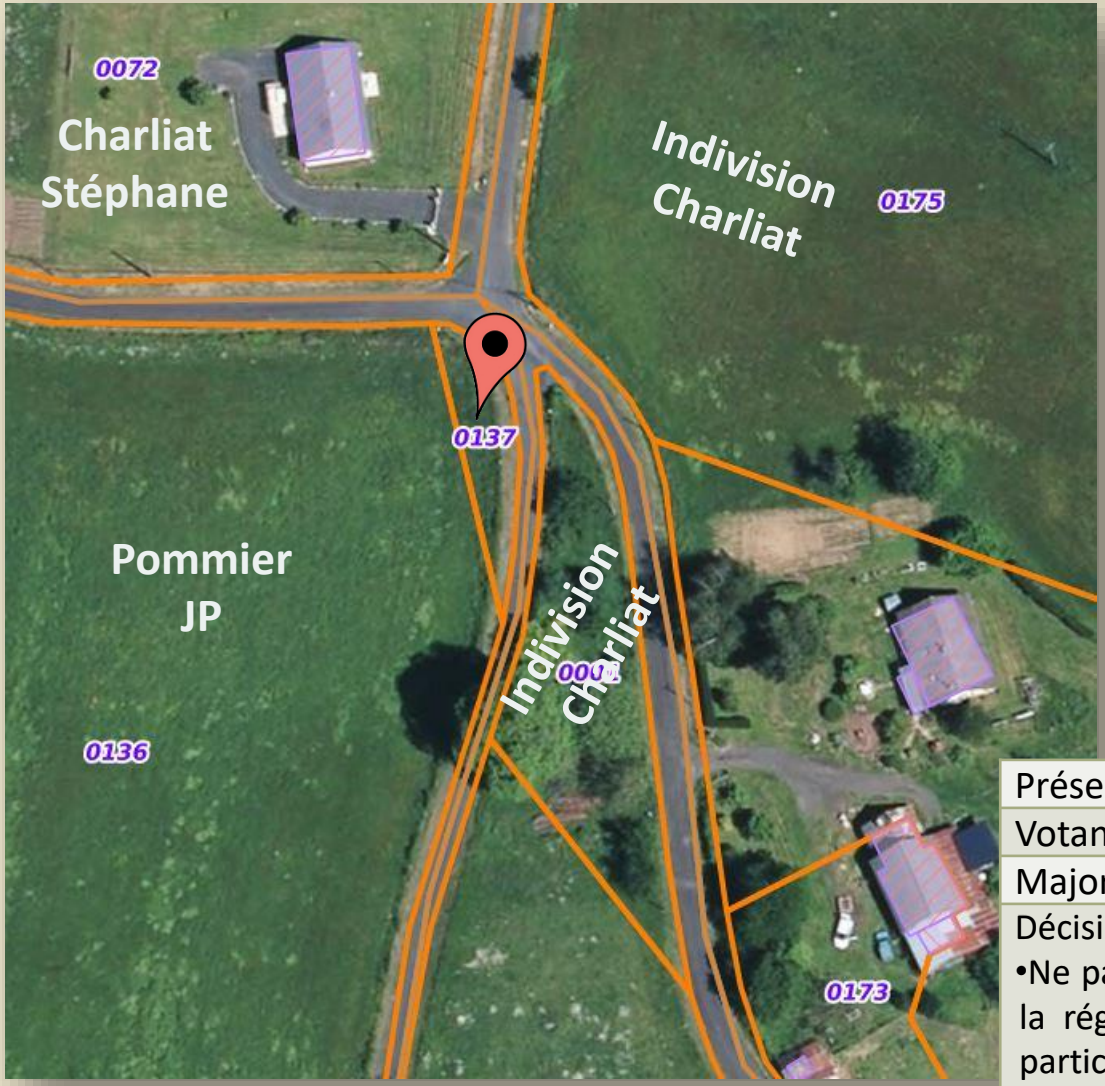

Demande de régularisation par la famille Charliat

- Propriétaire: Mme Nicole Charliat + succession de M. Charliat (indivision Charliat)
- Voirie élargie début des années 80 sur accord verbal entre la mairie et la famille Charliat Paul Michel
- Souhait de M. Pommier de ne pas régulariser

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 15
Majorité : 8	Pour : 0

Décision:

•Ne pas entreprendre les démarches nécessaires à la régularisation cadastrale de cette parcelle en particulier

•Se renseigner sur les formalités et coûts d'un plan d'alignement de cette voie

Actualisation des tarifs de vente des concessions au cimetière

Durée	**Terrain** Unification des tarifs en 2020 Dernière actualisation des tarifs en 2015	
	Tarifs actuels	Tarifs proposés
30 ans	75€, soit: - 6,25m^2: 468€ - 3,13m^2: 235€	97,50€, soit: - 6,25m2: 609€ - 3,13m2: 305€

Durée	**Case aux columbariums** Dernière actualisation des tarifs en 2008 Coût du nouveau columbarium de 12 cases: 9750€ ttc (soit 812€ par case)	
	Tarifs actuels	Tarifs proposés
15 ans	150€	195€
30 ans	250€	325€

Durée	**Cave-urne** Dernière actualisation des tarifs en 2014	
	Tarifs actuels	Tarifs proposés
15 ans	200€	260€
30 ans	300€	390€

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 7	Pour : 15

Décision :
- Actualisation uniforme de l'ensemble des tarifs comme proposé
- Application pour les nouvelles demandes à compter du 9 avril 2021

Vente des lots à Las Borias

Vente des lots à Las Borias

Prix de vente

*Une commune ne peut céder un bien immobilier relevant de son domaine privé à un **prix inférieur à sa valeur** (voire symbolique) à des personnes (physiques ou morales) poursuivant des fins d'intérêt privé en vertu du principe constitutionnel d'égalité des citoyens.*

Toutefois, le Conseil d'Etat a jugé qu'une telle vente ne méconnait pas ce principe, dès lors que la vente réunie 2 conditions :

- *Elle est justifiée par des **motifs d'intérêt général** (ex: revitalisation du centre-bourg)*
- *Elle doit comporter des **contreparties suffisantes et précises mises à la charge de l'acquéreur** (ex: la construction de maisons individuelles dans un délai de 3 ans et destinées à location à un prix fixé par la commune pendant une durée de 10 ans, sous la condition de devoir rembourser à la commune la différence entre le prix de vente et la valeur estimée en cas de non-respect de ces engagements)*

Forme de la vente

*- Possibilité de vente de **gré à gré** ou par **adjudication** publique aux enchères (effectuée par le Maire, 2 conseillers municipaux et le receveur municipal)*

*- Publicité/mise en concurrence entre les acquéreurs potentiels possible: **avis ouvert à candidatures**, consultable sur le site Internet de la commune, comportant le cahier des charges du bien mis en vente, les offres des candidats acquéreurs sont remises sous pli cacheté*

Vente des lots à Las Borias

Marges des tarifs

Lot de 1631m^2:
8€ à 10€

Lots de 1124m^2 et 1094m^2:
3€ à 6€

Procédure

Le Maire est chargé de réaliser la vente

Dans les **conditions** fixées par le Conseil Municipal :

- L'acheteur construit 1 ou des maisons d'habitation
- Dans un délai inférieur à 5 ans
- Destinées à la location, ou à l'accueil de famille avec enfants
- En cas de non-respect l'acheteur remboursera à la commune la différence entre le prix de vente et la valeur estimée

Présents :	S'abstient :
Votants :	Contre :
Majorité :	Pour :
Décision : baisse des tarifs/Marges des tarifs/Conditions de vente comme indiqué ci-dessus	

Redevance d'occupation du domaine public

Délibération du 28 mai 2020: délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire pour fixer les redevances

Occupant du domaine public routier: Orange(télécom), EDF, Axione

+ SFR

Formule d'indexation pour faire évoluer la redevance annuelle:

Application des montants maximums et revalorisation automatique des index

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15

Décision :

❑ Pouvoir donné au Maire, en complément de la délibération du 28/05/2020, pour la durée de son mandat pour:

- Fixer les redevances du nouvel occupant du domaine public routier SFR
- Appliquer une revalorisation automatique chaque année et les montants maximums des redevances

Aides du Département 2021/2023

Projet	Dépense estimative HT	Aide 2021	Aide 2022	Aide 2023
Construction MAM tranche1	100 000€		20 000€	
Construction MAM tranche 2	159 000€			31 800€
Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	100 000€		20 000€	
Rénovation énergétique du groupe scolaire	100 000€	30 000€		
Diagnostic énergétique du groupe scolaire	3 000€	2 400€		
Aménagement d'un terrain pour construction de logements sociaux	175 343€	25 000€		
Accessibilité piscine municipale	67 653€	20 296€		

Info du 29/03: +36 822€ de l'État

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : ❑ Approbation de l'attribution des aides départementales	

FDEE: participation fiscalisée

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 0

Décision :

- ❑ Modalités de recouvrement: participation fiscalisée
- ❑ Montant: 5 575,62€

Adhésion de la commune à la FDEE 19

Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze

Contribution pour l'année 2021:

5 575,62€

Application d'une **participation fiscalisée**:

imposition additionnelle aux impôts locaux

Décision annuelle de la FDEE 19 établie depuis plusieurs années

Obligation annuelle de consulter le conseil municipal sur les modalités de recouvrement:

- **participation fiscalisée** (dans les impôts locaux)
- ou **participation forfaitaire** (quote-part payée directement par la commune)

FDEE: modification des statuts proposée

Allassac devient une commune rurale sur l'ensemble de son territoire

- Composition du comité : 74 membres (au lieu de 76)
- Allassac n'est plus une commune urbaine représentée au comité (assemblée délibérante) par 2 titulaires et 2 suppléants

Mises à jour au niveau terminologique, juridique…

- Collèges électoraux des secteurs intercommunaux : un même délégué doit donc représenter le secteur à la fois pour la compétence obligatoire et pour une ou plusieurs compétences optionnelles. Dans les cas où toutes les communes, d'un secteur défini, adhérent à une compétence, l'ensemble des délégués de ce secteur est habilité à délibérer sur les sujets de ladite compétence.
- Budgets annexes (= budget des secteurs) : les dépenses sont notamment composées du paiement des dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux d'électrification rurale et de toutes dépenses liées à l'exercice réglementaire de la compétence
- Quorum : comptent pour le calcul des présents : les membres du comité titulaire et les membres du comité suppléants remplaçant les membres titulaires empêchés issus de la même collectivité du même secteur
- Recours à l'emprunt : le syndicat remboursera les anuités ~~et déduira du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité~~ et imputera cette somme ~~la part imputable~~ à chaque secteur bénéficiaire de l'emprunt
- Décision définitive de modifications des statuts dans les conditions prévues par l'article ~~L 5211-17~~ L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : ❑ Approbation des modifications ❑ Adoption des nouveaux statuts	

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi): transfert automatique de la compétence à Tulle'agglo

Loi ALUR de 2014

Obligation de transfert dans les 6 mois qui suivent l'élection du Président

Sauf opposition de 25% des communes représentant au moins 20% de la population

Délibération 29/10/2020

Conseil municipal défavorable à la prise de compétence du PLUi par Tulle'agglo au 1er janvier 2021

Loi de 2020

Mesures de gestion de la crise sanitaire : nouvelle échéance pour ce transfert au 1er juillet 2021

Les communes doivent renouveler leur décision entre le 1er avril et le 30 juin 2021

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 15
Majorité : 8	Pour : 0
Décision : défavorable à la prise de compétence du PLU par Tulle'agglo	

Droit de préemption sur la vente des parcelles boisées AT 21/22 situées à « La Pauchou »

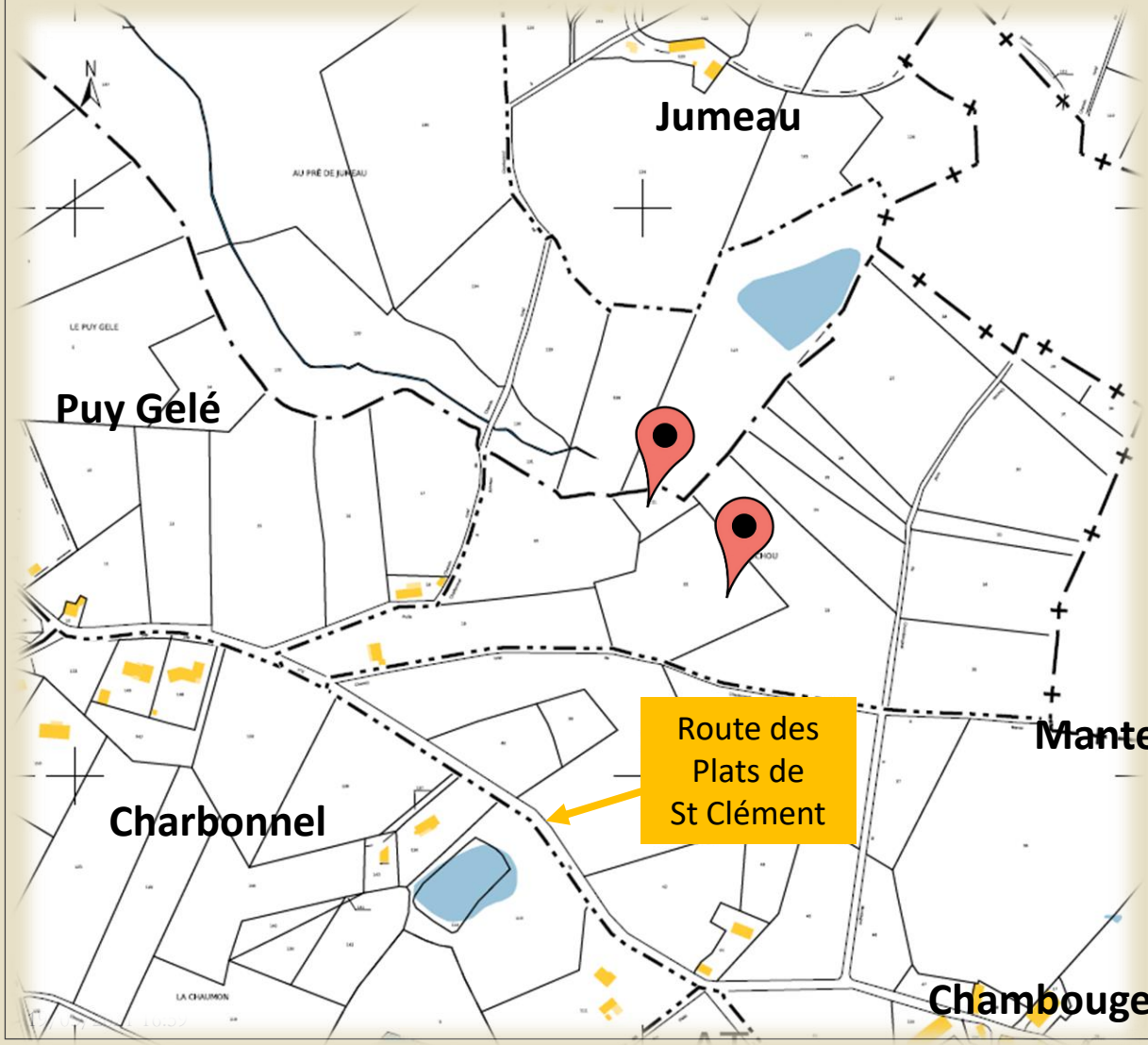

Articles L 331-24 et suivants du Code Forestier: droit de préférence de la commune sur la vente de parcelles boisées

- Superficie boisée: 9 745m^2
- Tarif de vente: 350€
- Vendeur: SAFER

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 15
Majorité : 8	Pour : 0
Décision : non application du droit de préférence de la commune sur cette vente	

INFO

Commission Municipale Aménagement

Christophe Meyrignac expose le compte-rendu de la dernière commission:

- Réunion micro-territoire voies communales d'intérêt communautaire: Tulle'agglo a changé les modalités de mise en concurrence des entreprises pour les travaux de voirie, on attend donc le choix des candidats retenus. Cette année, en fonctionnement, sont prévus la réfection de fossés et la reprise de la route de Bellefond. Les programmes d'investissement sont les suivants:
  -2021: Route du Puy de Grace, Route du Stade, lotissement Las Borias
  -2022: Bouilhac, Puy-la-Croisille, Foujanet
  -2023: chemin du Baril
- Programme habitat du Baril: une réunion avec tous les gestionnaires des réseaux (FDEE, Puy des Fourches, Tulle'agglo-déchets/assainissement/voirie, SDIS) a eu lieu le 24/02. L'opération s'effectuera en 2 temps dans le lotissement: création d'une voie de chantier pour la construction des pavillons, puis réalisation des réseaux et finition de voirie. Les logements devraient être livrés en 2022. La réfection des réseaux dans la rue principale est prévue par la suite.
- Aménagements de voirie:
- CR du Puy d'Arial pour l'accès à la nouvelle maison prévue sur la parcelle cadastrée BC 19 après obtention du permis de construire en 2 temps (avant et après construction)
- CR à la Martinie Sud pour l'accès aux nouvelles maisons prévues sur les parcelles AW88/99/91 dans les mêmes conditions
- Mise en sécurité de la RD 34 au niveau du virage du Puy l'Aiguille: dossier présenté au Département; le devis de démolition du four s'élève à 2400€ ttc
- Cimetière: recherche en cours d'un bureau d'études pour la création d'un plan général des concessions
- Adressage: modalités de distribution des numéros/certificats fixées après le début d'installation des panneaux de rues
- Bâtiments: le devis de mise aux normes électriques suite au contrôle annuel du bureau d'études d'élève à 3 582€ ttc
- Travaux d'enfouissement du Clos de l'Église: les riverains ont été prévenus par courrier de ce projet de la FDEE avec la commune.

Prêt de la Marianne au Musée Jacques Chirac pour exposition du 8 mai au 15 novembre 2021

Transfert de la licence IV De Mme Odette Vigeon à St Hilaire Taurieux

Adhésion prise en charge par Tulle'agglo au CAUE et à la Fondation du Patrimoine pour l'ensemble des communes du territoire

Emplois saisonniers MNS et agents d'accueil piscine: Justine Serre (St Aubin de Médoc), Tilian Baron (Lagraulière), Nina Daubec (Lagraulière), Pauline Nadaud (Naves), Marine Biasotto (Lagraulière)

L'association sportive du collège de Seilhac ne sollicite pas de subvention de la commune pour 2020/2021 compte tenu d'une activité très réduite en raison du contexte sanitaire

Courriers de certains riverains du Baril concernant le projet habitat

Objet : demande d'une concertation

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux,

Par cette lettre ouverte, nous voulons interpeller les personnes concernées par ce qui suit.

En effet ; nous avons appris, par hasard, l'achat d'un terrain par la commune et le montage d'un projet de construction « POLYGONE » de 10 habitations (4 familles et 6 séniors) au cœur du quartier du Baril, situé en plein centre du village de LAGRAULIERE.

Propriétaires dans ce quartier calme et privilégié, nous sommes étonnés de ne pas avoir été prévenus d'un tel projet et nous nous inquiétons et nous nous interrogeons sur celui ci.

Le quartier du Baril est le plus ancien quartier du bourg et la nature historique des bâtiments et de l'environnement doit être, à tout prix, préservée!

Les voies de circulation actuelles ne permettent pas une accessibilité facile au terrain et une sécurité adaptée à l'usage futur de ce projet ; sachant que de nombreux enfants du quartier adorent se re trouver dans celui-ci pour jouer ou faire du vélo...

D'autres inquiétudes nous viennent :

- Les nuisances vibratoires que peuvent causer les engins de travaux sur nos maisons,
- l'augmentation des lampadaires qui vont être installés et donc de la pollution lumineuse dans ce quartier,
- le bruit inhérent, au quotidien, dû à l'augmentation des nouveaux habitants, la circulation dans ces ruelles étroites des voitures,
- la protection du mur en pierres sèches, du four à pain, les arbres centenaires sur le terrain, etc....

Et quand il y aura besoin d'une extension du cimetière, qu'en sera-t-il ?

Nous ne comprenons pas vraiment le choix de ce terrain en particulier alors que d'autres terrains, bien plus accessibles, existent sur la commune.

C'est pour cela que nous demandons d'engager une concertation avec le conseil municipal sur ce dossier afin que nos remarques soient entendues et prises en compte.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire et les conseillers municipaux, en l'expression de nos salutations distinguées.

Les habitants du quartier du baril

Le Maire expose son étonnement quant à cette démarche compte tenu du fait que d'une part le projet a été exposé et débattu lors de la réunion d'information de l'équipe candidate au moment durant la campagne électorale de 2020, et d'autre part que les informations sur le projet ont été transmises à chacune des demandes effectuées, soit à la fin des conseils municipaux, soit en mairie. Mis à part ce que ces habitants savent déjà, le projet n'a pas subi de véritable avancée. Le Maire propose qu'une réponse écrite soit faite dans un premier temps puis quand le projet sera plus aboutit une information sera portée à la connaissance de tous les riverains.
L'assemblée sollicite une copie de la réponse qui va être faite.

Instance de Coordination pour l'Autonomie du Canton de Seilhac

SEILHAC, le 17 mars 2021

Monsieur le Maire,

Depuis un an maintenant, soit le début de la crise sanitaire, les personnels soignants du SSIAD de SEILHAC ont fait preuve d'un engagement professionnel indéfectible.

Qu'ils soient en CDI ou en CDD, ils ont formé une équipe unie et solidaire auprès de nos populations fragiles, malgré les risques encourus et une situation très préoccupante.

En effet, acteurs incontournables de la politique de maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, ils sont les grands oubliés des mesures prises par l'Etat en faveur des soignants pendant la pandémie.

Contrairement à leurs collègues de la fonction publique hospitalière et territoriale, les soignants des SSIAD autonomes comme celui de Seilhac, ne bénéficient ni de la prime Grand Age, ni de la revalorisation des salaires du Ségur de la Santé. Leur exclusion du dispositif de soutien aux personnels soignants leur coûte une perte de salaire de 183 € net mensuel.

Cette disparité de traitement inégalitaire et injuste pèse sur l'avenir des SSIAD qui risquent de voir partir leurs aides-soignants et ne pourront plus effectuer de recrutements faute de candidats.

Les autorités publiques ont bien sûr été saisies et nous ne pouvons qu'espérer une suite favorable pour une extension et une cohérence des mesures en place.

Car, dans le cas contraire, c'est la question même de la volonté de pérennité ou non des services de maintien à domicile des aînés, l'avenir des SSIAD et des autres services d'aide à domicile qui sont en jeu.

J'ai souhaité vous alerter sur cette situation injuste et très préoccupante afin de vous associer à la défense de notre territoire et de nos aînés. L'évolution de la situation en faveur des services de soins à domicile nous concerne tous.

Je vous remercie du soutien que vous voudrez bien apporter à la démarche lancée par les Présidents des SSIAD de la Corrèze en faveur de nos aides-soignants, sous la forme qui vous conviendra (motion, délibération...)

Dans l'attention, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Mr LAUGA Jean-Jacques

Président de l'ICA

Le Maire propose qu'une motion de soutien en faveur de ces personnels soit prise.

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : motion de soutien	

Bilan 2020 des activités de la médiathèque

Animations	Nombres participants
Accueil des classes	14 séances 208 enfants 318 prêts
Atelier Informatique	9 séances :63 adultes
Club lecture (3ème jeudi de chaque mois)	3 séances :18 adultes
Portage à domicile	27 actions : 79 adultes
Lectures à l'EHPAD	17 séances : 182 adultes
Bébés lecteurs (nounous)	16 séances : 64 bébés (0 à 3 ans)
Accès Internet	33 connexions
Exposition Août - Septembre les Commerces Grauliérois au milieu du 20 ème siècle	45 adultes
Atelier Tricots	3 séances 21 personnes
Prix des lecteurs corréziens 2020	11 participants qui ont voté par Internet

Transferts : demandes de livres par d'autres médiathèques du réseau : principalement Tulle et Seilhac	305 livres appartenant à Médiathèque Marimar et acheminés par la Navette de Tulle Agglo
ALSH vient les : Mercredi matin de 9h30 à 11h	19 séances 201 enfants
Jeux de société vacances d'hiver 24 Février	9 enfants 5 adultes
Escape Games 4 Mars	3 enfants
Tapis de contes vacances de Toussaint 21 Octobre (matin)	8 enfants 6 adultes
Jeux de société vacances de Toussaint 21 Octobre (après-midi)	22 enfants
Ludothèque	19 familles inscrites 74 jeux prêtés
Fermeture totale de la Médiathèque	1er confinement du 17 Mars au 11 Mai
Fermeture partielle Novembre système de DRIVE	Les mardis matin , mercredi et vendredi après midi 73 adultes en ont profité

2 déplacements dans 2 classes les 9 et 13 /11

LECTEURS

Inscrits	Nouveaux inscrits	Emprunteurs actifs
Jeunes (0-14 ans)	6	41
Adultes (15-59 ans)	7	87
Adultes(60 ans et plus)	7	56
TOTAL	20	184 dont 31 habitants autres communes

Les emprunteurs actifs ont emprunté au moins un document dans l'année 2020

Collectivités (5 classes) + Ehpad de Lagraulière

COLLECTIONS au 31/12/2019 : 4357 documents informatisés + 6 jeux informatisés

Achats 2020 : Livres : 144
(56 pour adultes et 88 pour enfants)

Jeux pour la Ludothèque : 5

Livres pilonnés (éliminés) en 2020 : 0

Dons de livres : 123 (52 pour adultes et 71 pour enfants)

Total au 31/12/2020 : 4624 livres informatisés + 11 jeux informatisés

PRETS

	Documents du fonds propre + Documents appartenant à BDP
Livres Adultes	1144 + 1176 = 2320
Livres Jeunes	1134 + 454 = 1588
Total prêts de livres	**2278 + 1630 = 3908**

Jeux Ludothèque	74
Vidéos et DVD	93
CD et documents sonores	34
Prêts de livres aux 4 classes	318
TOTAL DES PRETS	**4427**

Bilan 2020 des activités du centre de secours de Seilhac

Répartition des interventions par raisons de sortie de janv. 2020 à déc. 2020

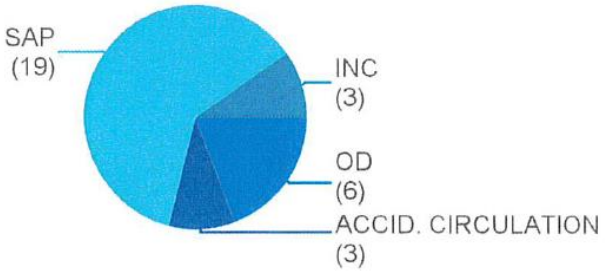

Raison de sortie		Nb	%
INC	Incendie	3	9,7%
SAP	Secours à personne	19	61,3%
ACCID. CIRCULATION		3	9,7%
OD	Opérations diverses	6	19,4%
TOTAL		31	100,0%

Synthèse de l'activité opérationnelle

	janv. 2020 à déc. 2020	janv. 2019 à déc. 2019	Evolution	Evolution %
Volume d'activité				
Nombre d'interventions	31	37	-6	-16,2%
Nombre de sorties d'engins	38	48	-10	-20,8%
Charge opérationnelle (heures x hommes)	180	220	-40	-0,18
Nombre de victimes (hors SP)	23	29	-6	-20,7%
Durées et délais				
Délai moyen d'arrivée des secours (appel =>1er SLL)	22m28s	20m58s	01m29s	7,1%
Durée moyenne des interventions	1h39m21s	1h25m43s	13m37s	15,9%
Durée moyenne des interventions SAP	1h42m22s	1h23m43s	18m38s	22,3%

Répartition des victimes (hors SP)

STATIONNAIRE	NON RENSEIGNE	TOTAL
18	5	23

Evolution mensuelle du nombre d'interventions

Nombre d'intervention par mois (comparaison 2019/2020)

Bilan opérationnel par centre

Centre	Sorties d'engins		Charge opérationnelle		Délai moyen
	Nb	%	HxH	%	SLL (1)
SEILHAC	32	84,2%	147	81,6%	19m0s
VIGEOIS	5	13,2%	32	17,7%	23m36s
TULLE	1	2,6%	1	0,7%	25m16s
TOTAL	**38**	**100,0%**	**180**	**100,0%**	**19m40s**

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets primitifs 2021 de la commune (principal et annexes)

Présentation des comptes administratifs 2020

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	677 110.13€ + 9 227.75€ + 56 531.01€ + 173.57€ = **743 042.46€**	834 278.91€ + 12 538.54€ + 58 332.11€ + 1 041.50€ = **906 191.06€**
	Section d'investissement	**405 872.84€**	**458 055.05€**
Reports de l'exercice 2019	Section de fonctionnement		+183 707.85€ +145.79€ +5 310.06€ +216.45€ = **189 380.15€**
	Section d'investissement	241 765.85€ 66 212.19€ = **307 978.04€**	
	Total	**1 456 893.34€**	**647 435.20€**
Restes à réaliser de l'exercice 2020 à reporter en 2021	Section de fonctionnement	0.00€	0.00€
	Section d'investissement	103 348.32€	125 718.47€
	Total	**103 348.32€**	**125 718.47€**
Résultat cumulé	Section fonctionnement	743 042.46€	1 095 571.21€
	Section investissement	817 199.20€	583 773.52€
	Total	**1 560 241.66€**	**1 679 344.73€**

L'autofinancement au 31/12/2020

La CAF mesure notre excédent de ressources internes, notamment pour financer nos dépenses obligatoires (remboursement de la dette) et nos investissements :

CAF brute (produits-charges réels de fonctionnement) : **159 948.84€**

CAF nette (CAF brute – remboursement du capital de la dette) : **88 913.39€** = **autofinancement de la collectivité**

Financement disponible (avec subventions et FCTVA): **238 029.91€**

Priorités des budgets 2021

Le budget a été bâti sur les objectifs suivants :
- Inscription prudente des recettes, notamment des dotations
- Dépenses de fonctionnement contenues, notamment les charges à caractère général
- Dépenses de personnel maîtrisées, tenant compte d'un maintien des effectifs et de l'augmentation classique de la rémunération individuelle (avancement d'échelon et changement de grade)
- Contractualisation d'un nouvel emprunt pour financer les projets 2021
- Vote des taux d'imposition séparément du vote des budgets afin de contractualiser l'emprunt au plus tôt
- Poursuite d'une politique d'investissement conformément au programme électoral de 2020

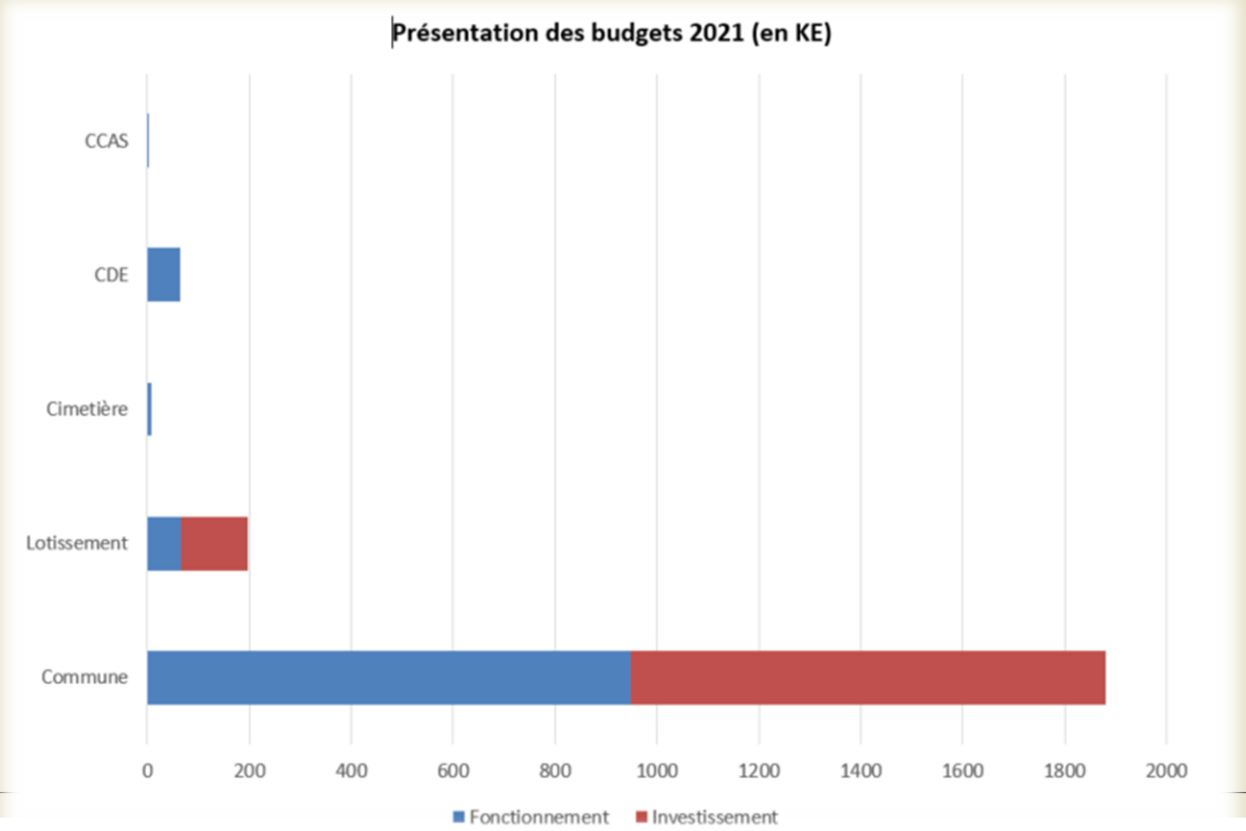

Structure des charges de notre collectivité (tous budgets sauf lotissement)

Pour 2021, avec 100€, la commune prévoit de constituer 20€ d'autofinancement (CAF) et de dépenser :

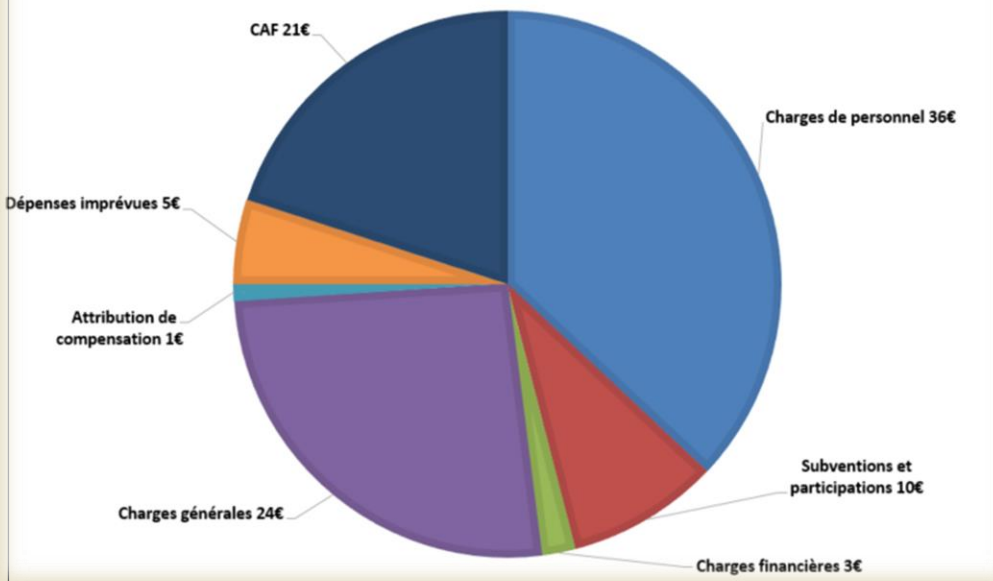

Fonctionnement

Évolution des produits de la commune (en Euros par habitant ; tous les budgets sauf lotissement)

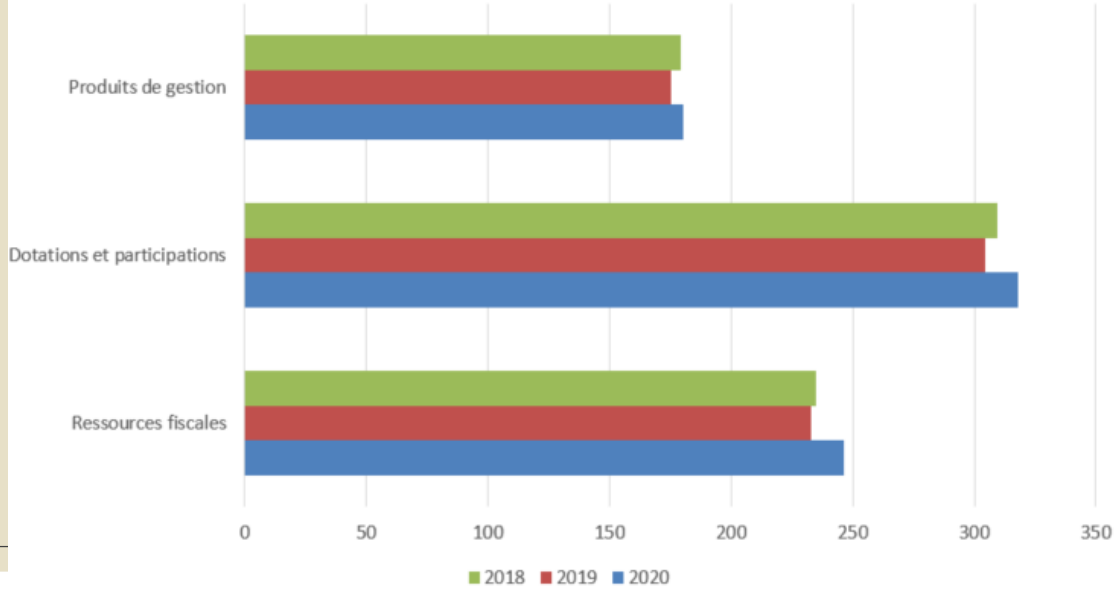

Investissement

Ventilation de l'investissement

Présentation des opérations (en KE)

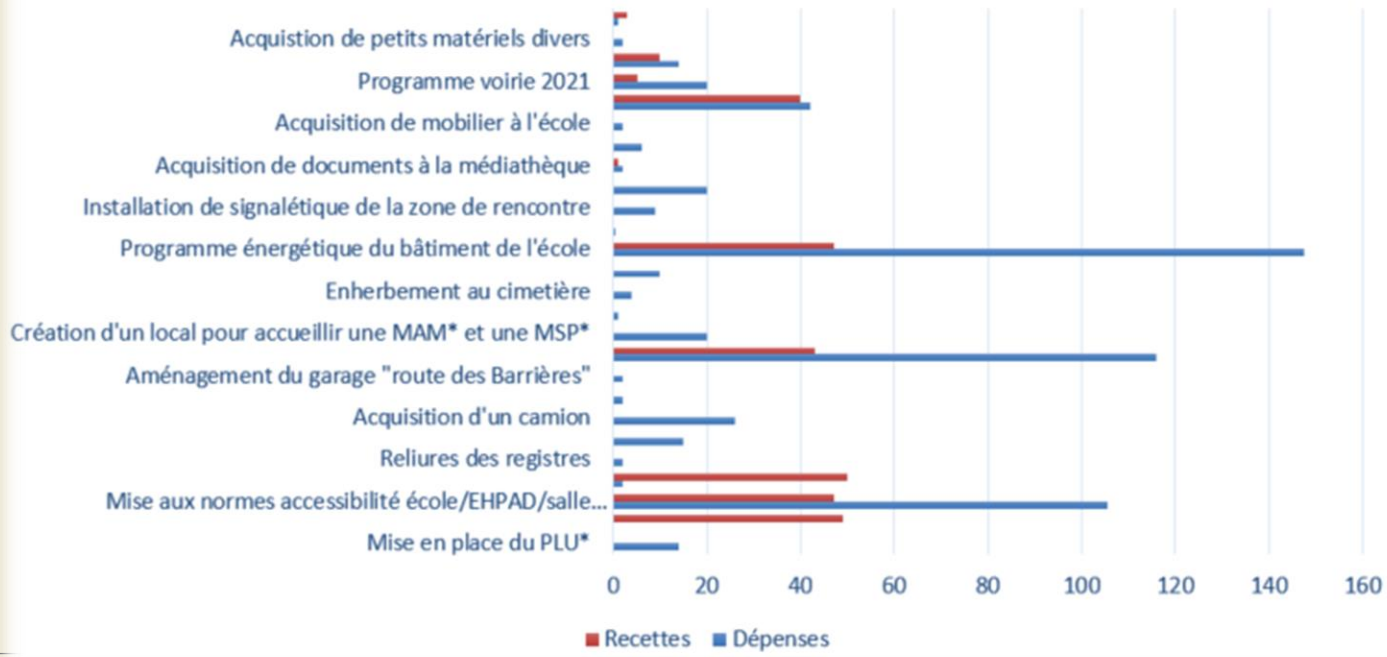

Impôts

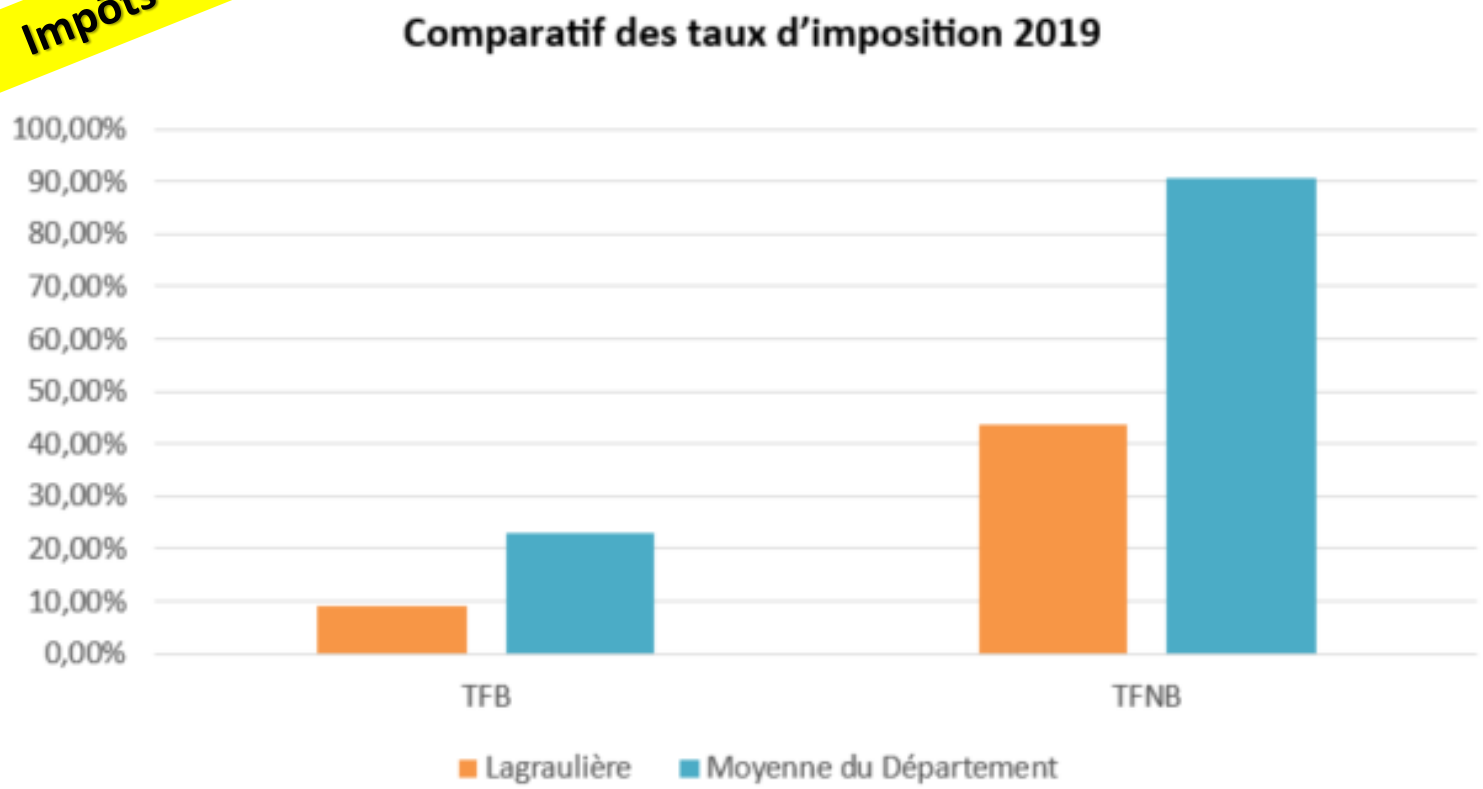
Comparatif des taux d'imposition 2019
100,00%
90,00%
80,00%
70,00%
60,00%
50,00%
40,00%
30,00%
20,00%
10,00%
0,00%
TFB
TFNB
Lagraulière
Moyenne du Département

Évolution des bases d'imposition
1400000
1200000
1000000
800000
600000
400000
200000
0
2015
2016
2017
2018
2019
2020
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
Taxe d'habitation

Variation des taux d'imposition

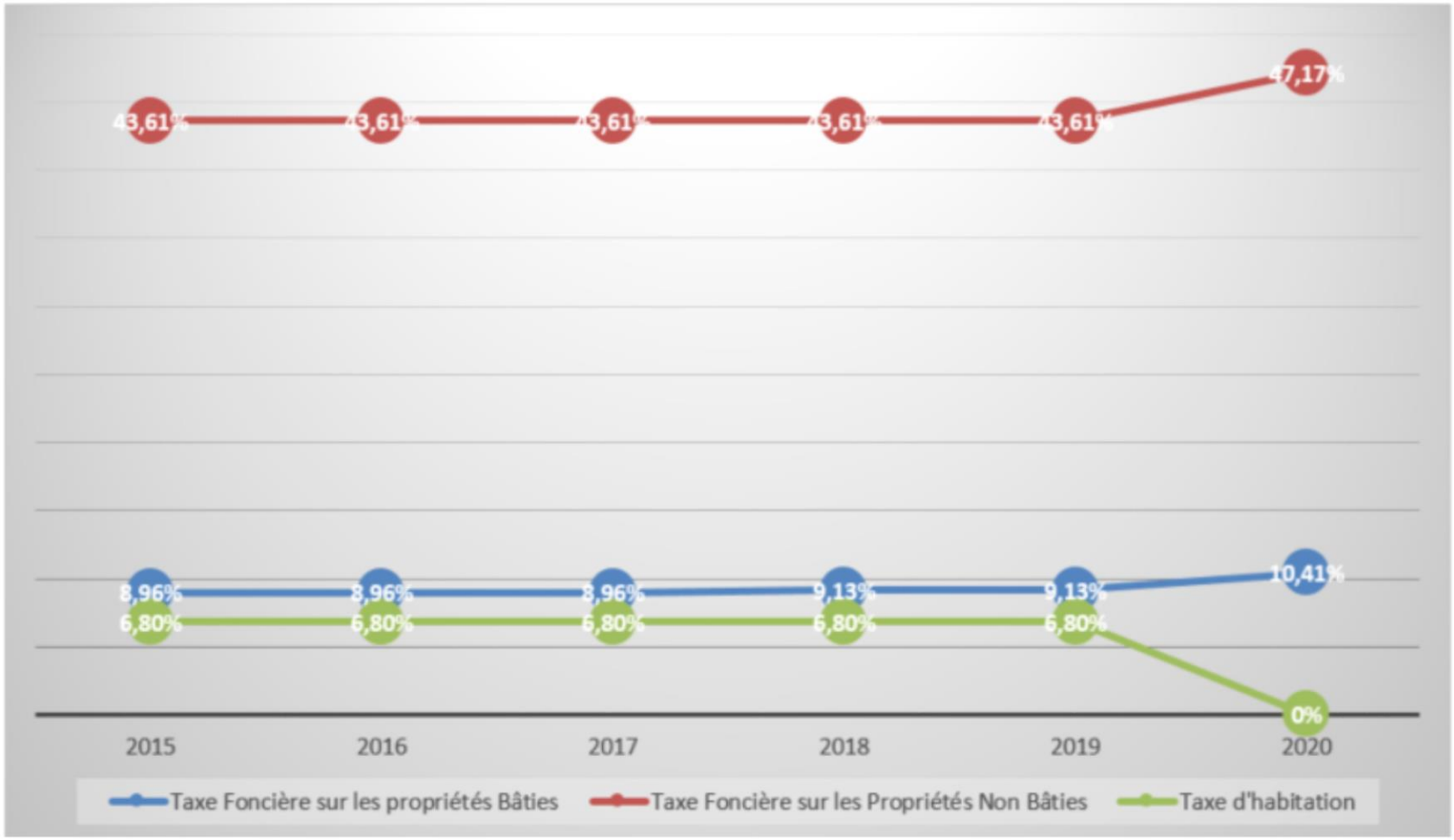

Commandes passées dans le cadre de la délégation de pouvoir (tarifs TTC)

Budget principal (bordereaux 17 à 34)

Location nacelle du 14/01: 265,08€
Travaux de couverture école: 3003€
Réparation chaudière logement de la Poste: 101,20€
Réparation chaudière logement: 50,60€
Vitrification parquet restaurant: 2354,24€
Échéances de prêts: 7 119,44€
Orange: 796,62€+59,76€
Traitements et charges: 16 258,55€ + 26 913,67€
Cotisation Assoc. Des Communes Jumelées: 99,17€
Cotisation Assoc. Des Maires: 371,51€
Cotisation Conserv. Des Espaces Naturels: 50€
EDF: 58€
Renouvellement antivirus: 416,40€
Maintenance logiciels CERIG: 506,40€+180€
Maintenance copieurs: 1 548,67€
Maintenance chaudières: 1 032,08€
Gaz: 409,60€+2 033,70€
Fournitures scolaires: 505,72€+163€
Balayeuse: 462€
Vidange et réparation tondeuse: 2 501,76€
Avocat procédure salle polyvalente: 1 848€
Distribution bulletin municipal: 167,03€
Frais de compensation Tulle'agglo: 1 285,92€
Alimentation: 11,95€
Pharmacie école: 11,80€
Outillage: 110,75€+19,96€+83,82€+99,99€
Electrovanne camion: 105,77€
Huile moteur: 43,20€
Réparation débroussailleuse: 213,47€
Radon école: 476€
Impression bulletin municipal: 898,70€
Carte grise camion: 721€
Opération de mise aux normes piscine: 3 026,45€
Opération travaux mise aux normes rugby: 2 050,16€
Assurance: 453,67€
Opération acquisition logiciels: 720€
Enrobé: 378,24€
Formation logiciel CERIG: 390€

Budget C.C.A.S (bordereaux 2 à 4)

Chocolats Noël: 239€
Bons: 720€

Budget Caisse des écoles (bordereaux 6 à 9)

Boulangerie Laurent: 520,06€
Du nid à l'assiette: 24,06€
Krill: 2 213,52€
Giraud: 591,91€
Les Vergers de Chaleix: 75,66€
Sysco: 921,59€
Vival: 1 097,53€
Laboratoire Qualyse: 228,88€
Orange: 59,95€+59,95€
Assurance du personnel: 45,49€
Traitement et charges: 3 637,47€

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir attribuée par le Conseil Municipal au Maire

Travaux de mise en accessibilité de la piscine: avenant 1 – Lot 3 – Entreprise GOURSAT:

Entreprise	Objet	Montant HT de l'avenant
SARL GOURSAT (Egletons)	Fourniture et pose de bancs sur jambage en stratifié massif coloris identique aux cabines d'une profondeur de 300 mm pour vestiaires hommes et femmes	1 594.00€
	Déduction fourniture et pose de deux doubles parois dans les WC PMR hommes et femmes.	-668.00€
	Remplacement de la table à langer prévue initialement au marché par une table à langer en stratifié massif de 10 mm (coloris identique aux cabines), compris assemblage par cornières, joue latérale et matelas à langer.	
	Rajout d'une tablette en panneau de particules stratifiés coloris et largeur identique à la tablette prévue au marché (suivant plan CR4)	730.00€

Montant initial du marché HT	Avenants HT	Nouveau montant du marché HT
17 525.56€	Avenant 1 : + 1 656.00€	19 181.56€

Contrat de remplacement du cuisinier du 1er au 6 avril 2021

Questions orales des élus

Société de chasse: David Bousquet a été contacté par la société de chasse au sujet de leur subvention. La partie forfaitaire a été versée en 2020 mais il n'y a pas eu de demande pour le complément. La situation exceptionnelle depuis 2020 empêche l'organisation de manifestations publiques mais la subvention complémentaire peut être attribuée si elle est justifiée pour l'équilibre des comptes. David Bousquet s'occupe de la mise à jour de cette demande et d'expliquer à nouveau au président de la société de chasse les modalités d'attribution. L'assemblée décide que la subvention complémentaire de 500€ sera versée dans les plus brefs délais si les conditions sont remplies.

Présents : 14	S'abstient : 1
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 14
Décision: attribution d'une subvention complémentaire à l'association Société de Chasse de Lagraulière d'un montant de 500€ si le conseiller délégué est favorable.	

Cérémonie du 8 mai: aucune instruction à ce jour, vraisemblablement les mêmes conditions qu'en 2020 (dépôt de gerbe par le Maire uniquement).

MAM: le projet d'accueil des assistantes maternelles est presque achevé, il sera envoyé aux élus en dernière lecture, puis soumis à la PMI pour agrément. La partie construction est soumise à cette obtention.

Maison de Santé Pluridisciplinaire: suite à une récente réunion, Pauline Guéraud fait part que ce projet est envisagé par plusieurs communes aux alentours. Le but est donc de trouver les meilleures stratégies de communication afin de se démarquer des autres projets pour être plus attractif.

Prochaine séance

27 mai 2021 à 20h30

Clôture de la séance à 23h30